

Epreuve U33 : Travaux pratiques de préparation et de conditionnement de médicaments

MATIERE D'ŒUVRE ET MATERIEL CANDIDAT - SUJET n° 42

Matière d'œuvre nécessaire par candidat	
Désignation du produit	Quantité
Alcool 90% V/V	10 g
Caféine	0,50 g
Carbopol	1 g
Cellulose microcristalline	5 g
Diclofénac solution titrée aqueuse au 1/10ème	10 g
Eau purifiée	50 g
Lactose	5 g
Menthol*	1 g
Paracétamol	5 g
Silice colloïdale	5 g
Sodium bicarbonate	10 g
Suppocire	25 g
Thym Huile essentielle	0,50 g
Triéthanolamine	1 g
Witepsol	25 g
* Attention ! Nouvelle présentation du menthol à la Cooper !	
Menthol Naturel Lévo Pastilles	
Il est indispensable de le pulvériser avant de le mettre à la disposition des candidats !	
<u>Remarque</u> : les quantités indiquées permettent de réaliser chacune des préparations une fois. Le candidat peut choisir de refaire une ou plusieurs préparations : en tenir compte dans les quantités mises à disposition le jour de l'épreuve.	

Pour les produits qu'il est nécessaire de remplacer par d'autres, se reporter à la liste des factices

Seuls les conditionnements **nécessaires** sont mentionnés dans la liste MO, il appartient aux centres d'examen de mettre à la disposition des ctds des conditionnements complémentaires justifiant la rubrique "Choix du conditionnement".

Liste complémentaire matériel, outillage nécessaire par candidat *	
<u>Pour gélules</u> :	<u>Autres conditionnements</u> :

Plaques gélules 0, 1, 2
Socle gélulier
Gélules 0, 1, 2
Boîte à gélules

1 pot de 65 ml
Moule de 6 "suppostérit"

* Il appartiendra à chaque académie de définir, parmi ces matériels et outillage, ceux qui seront mis à disposition des candidats dans le centre d'examen et ceux qui devront être apportés par les candidats.